



Prévention et santé au travail

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

**PRÉSENTÉ À L'OCCASION DE NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 23 JUIN 2022**

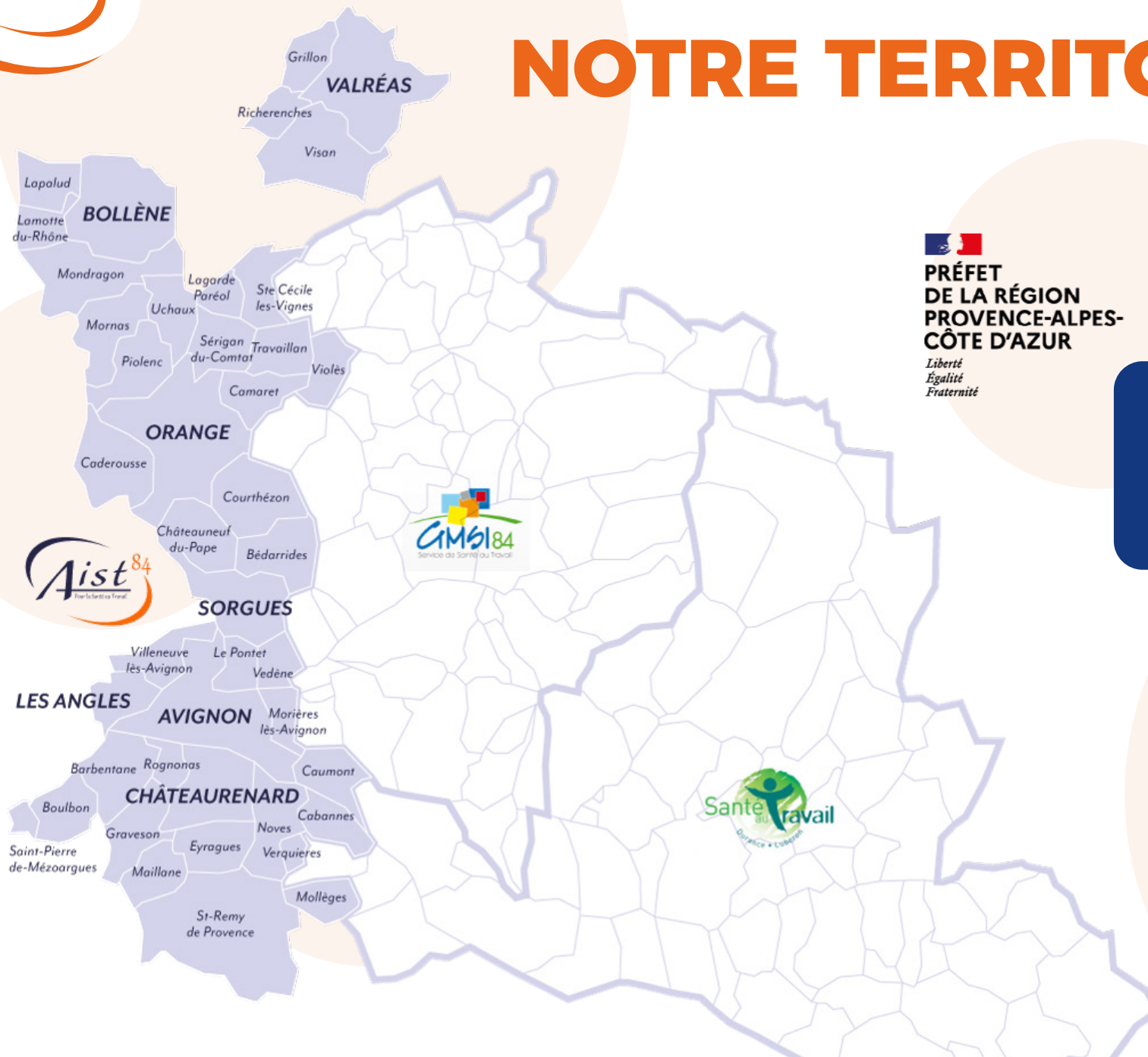
NOS MISSIONS

- La prévention des risques professionnels
- Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs
- La prévention de la désinsertion professionnelle



**LA RÉFORME APPORTE DES NOUVEAUTÉS
MAIS BONNE NOUVELLE : NOTRE BILAN
2021 MET EN AVANT UNE ORGANISATION
ET DES ACTIONS PROCHES DES ATTENDUS**

NOTRE TERRITOIRE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

**AGRÈMENT
RENOUVELÉ
en 12/2020**

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

5 représentants

Employeurs

désignés par les
organisations patronales

Président = employeur

5 représentants

Salariés

désignés par
les organisation syndicales

Trésorier = salarié

COMMISSION DE CONTRÔLE

12 représentants

Salariés

désignés par
les organisations syndicales

Président = salarié

6 représentants

Employeurs

désignés par
les organisations patronales

Secrétaire = employeur



CHIFFRES CLÉS - FIN 2020

9000
ENTREPRISES
ADHÉRENTES

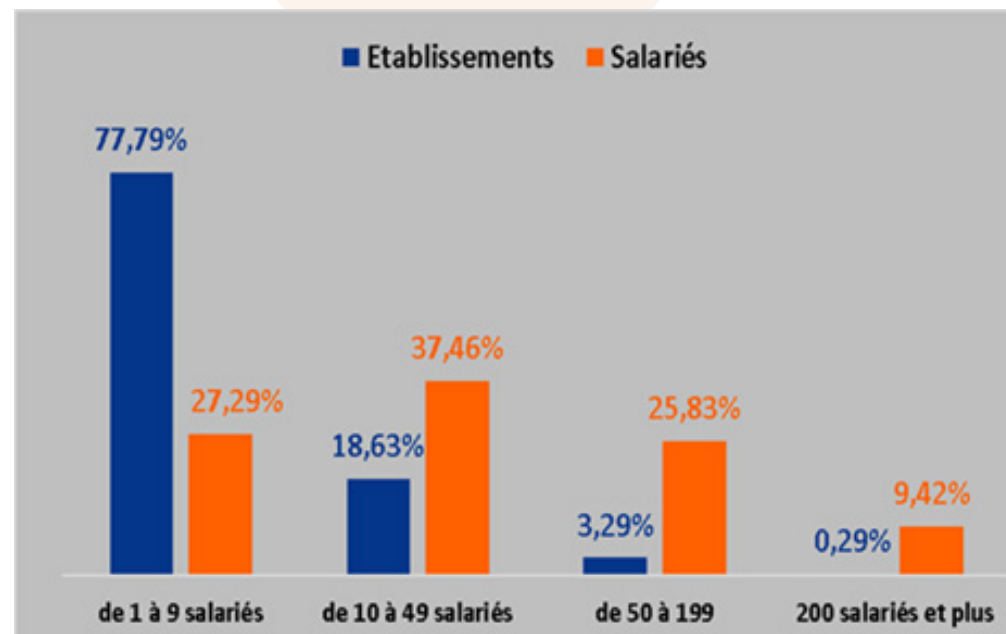
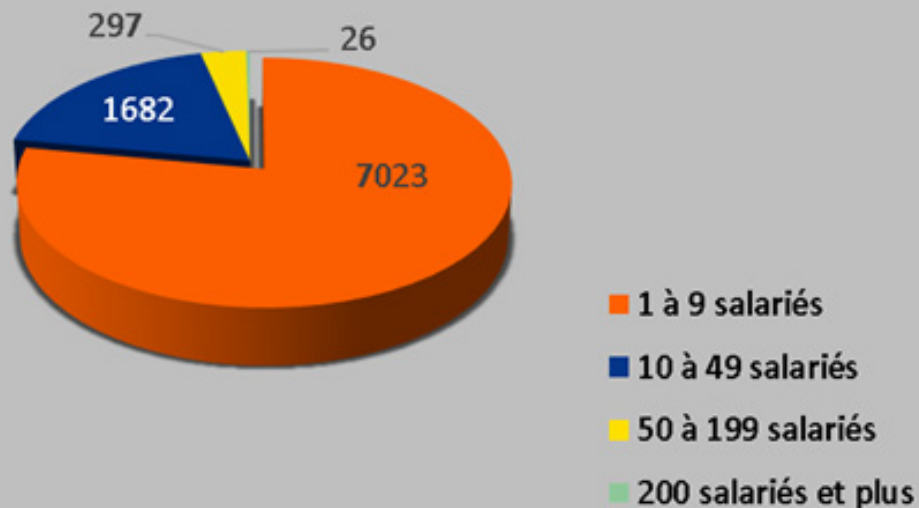
↑ 1000 ADHÉSIONS
↓ 1000 RADIATIONS

80% < 10 SALARIÉS

90000
SALARIÉS SUIVIS

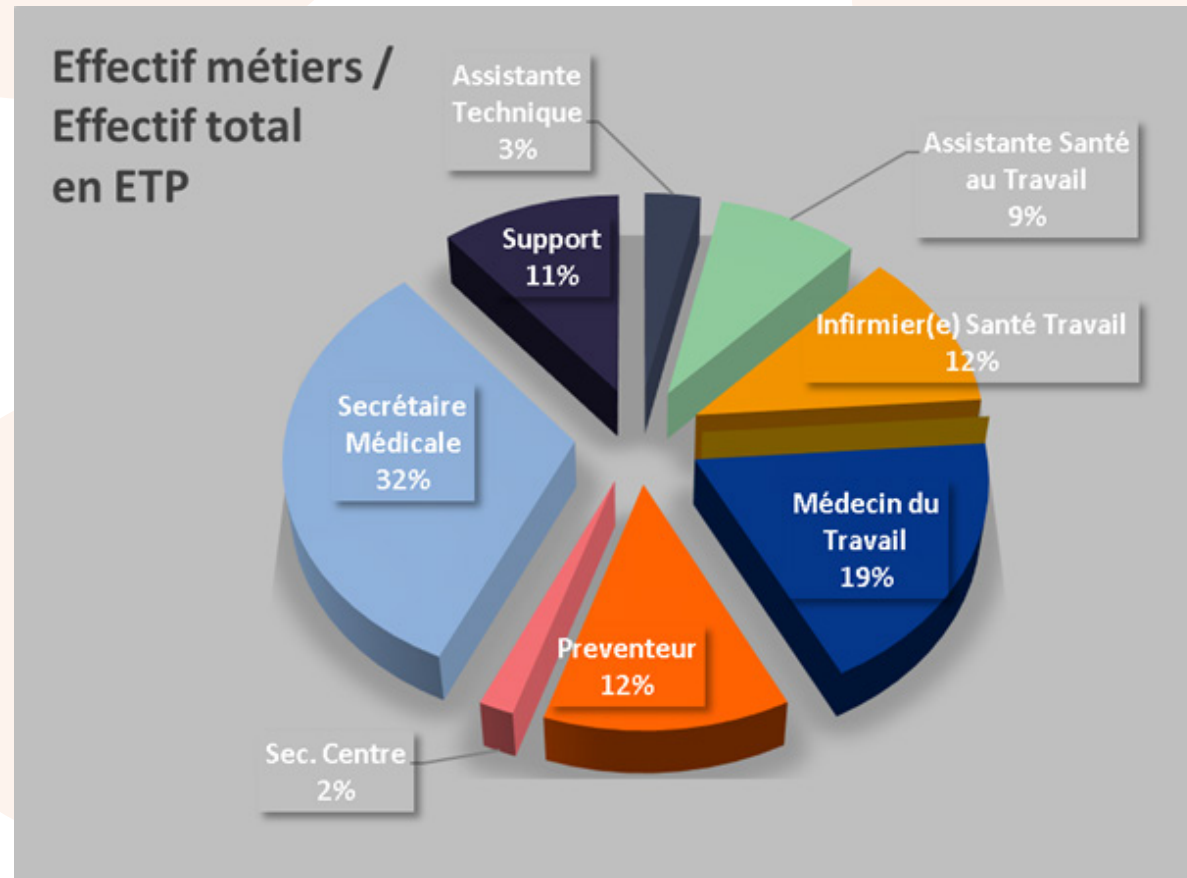
ENTREPRISES ET SALARIÉS

Etablissements par nombre de salariés déclarés

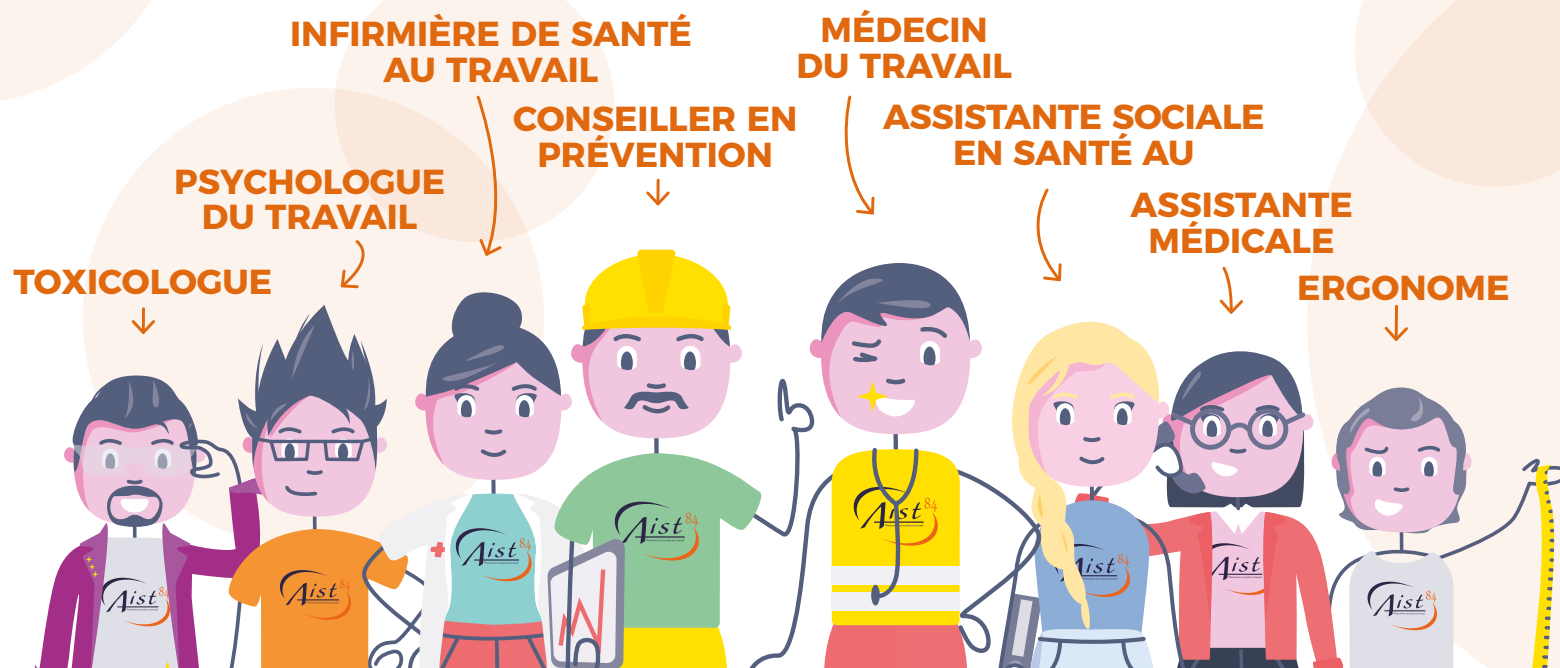
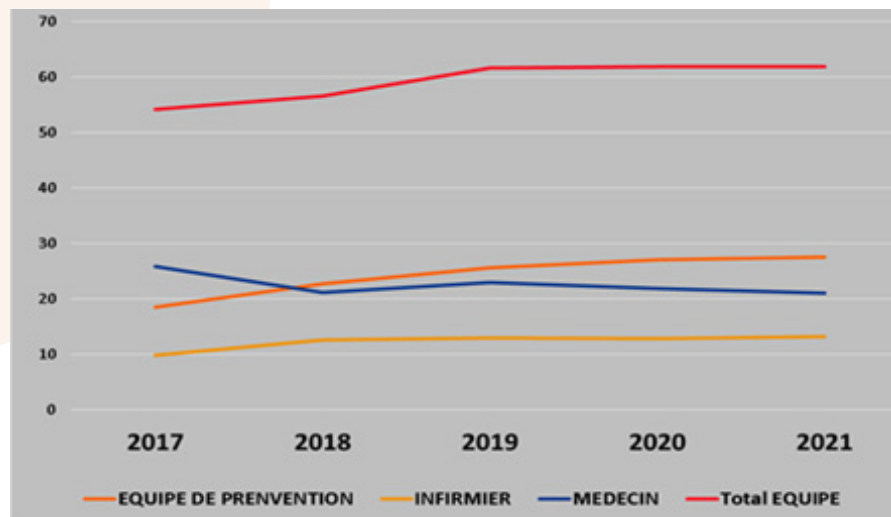


PERSONNEL DE L'AIST 84

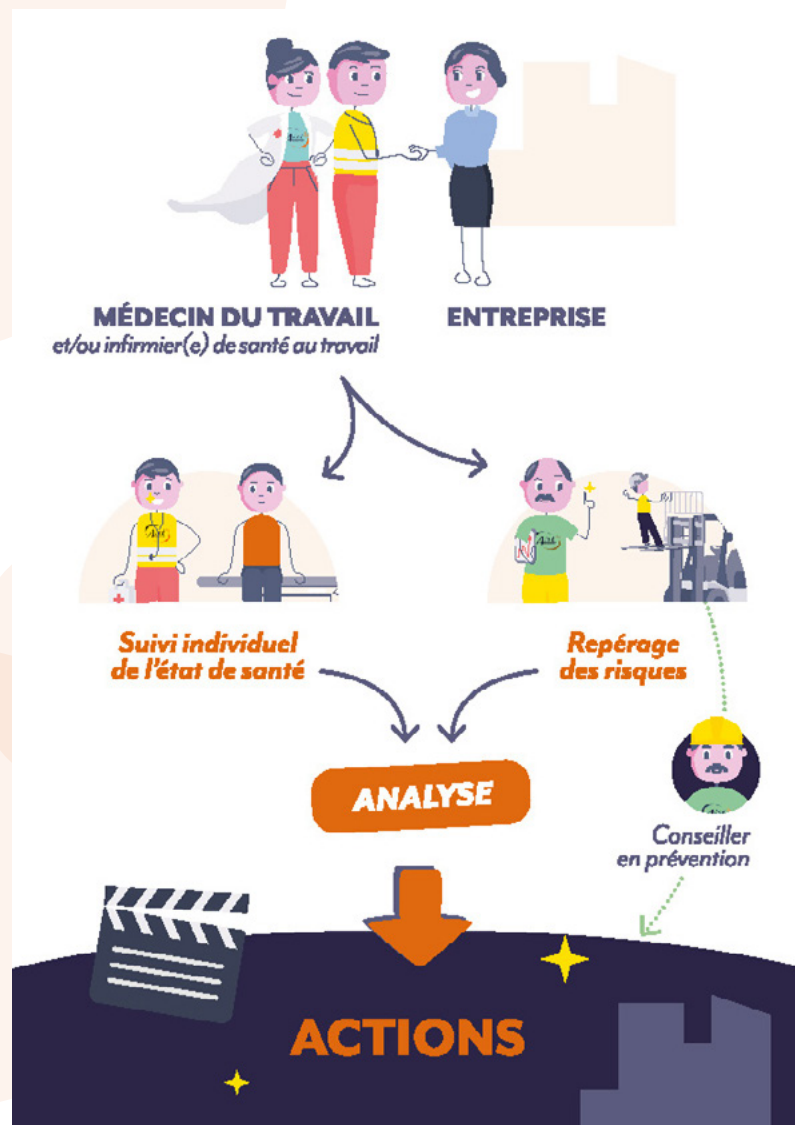
125 collaborateurs (112 ETP)



ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



MODE D'INTERVENTION



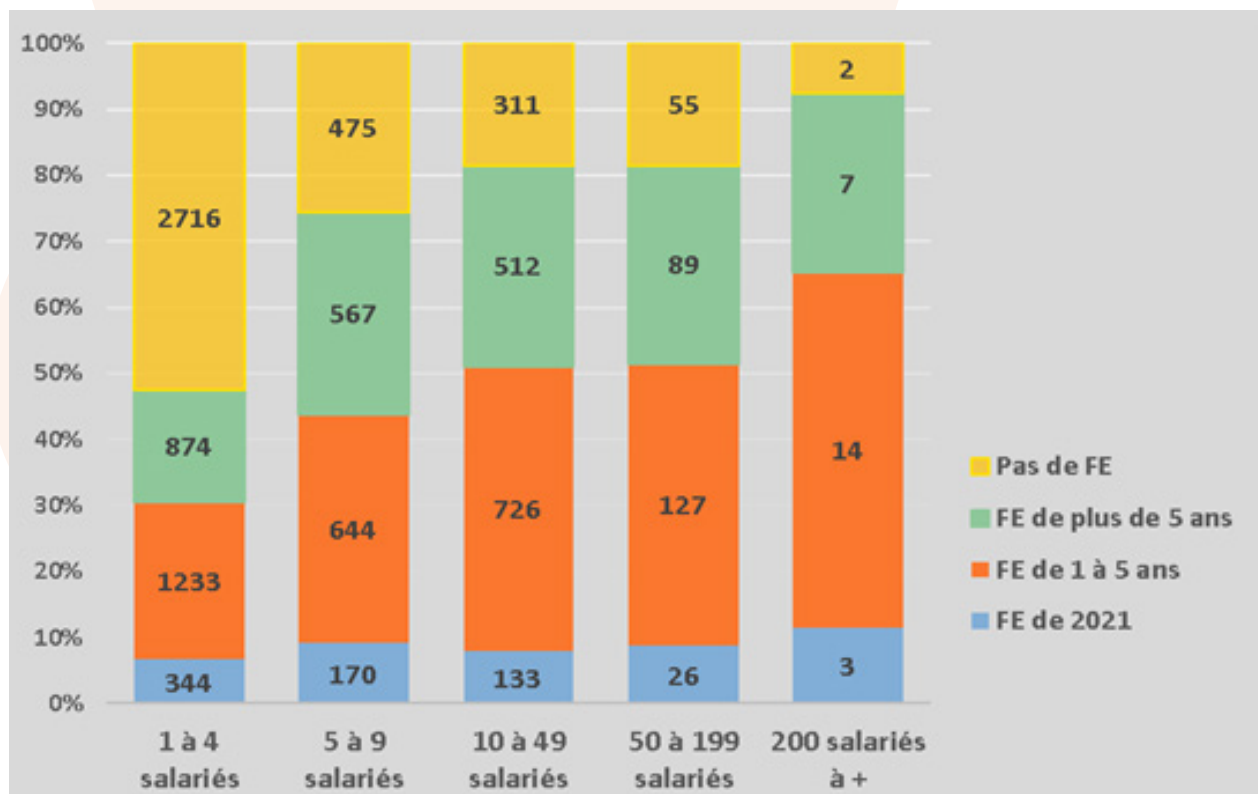
NOS
ENGAGEMENTS
POUR LA PRÉVENTION
ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

**AIDER
TOUTES LES ENTREPRISES À**

**1 REPÉRER
ÉVALUER
PRÉVENIR**

**LEURS RISQUES
PROFESSIONNELS**

FICHES D'ENTREPRISE



676
Fiches d'entreprise
en 2021

5 469
Fiches d'entreprise
61% des entreprises

63%
inférieur à 5ans

70%
des entreprises
de plus de 10 salariés

68 000 SALARIÉS «COUVERTS» = 84%

ACTIONS SUR MESURE

- **Ergonomie** & aménagement de poste
- **Métrologie** : bruit, lumière, atmosphère
- Analyse de **facteurs organisationnels**
& prévention des **RPS**
- Document Unique : **DUERP**
- Prévention de la **désinsertion professionnelle**
& études de postes
- Information & **sensibilisation**



ACTIONS SUR MESURE

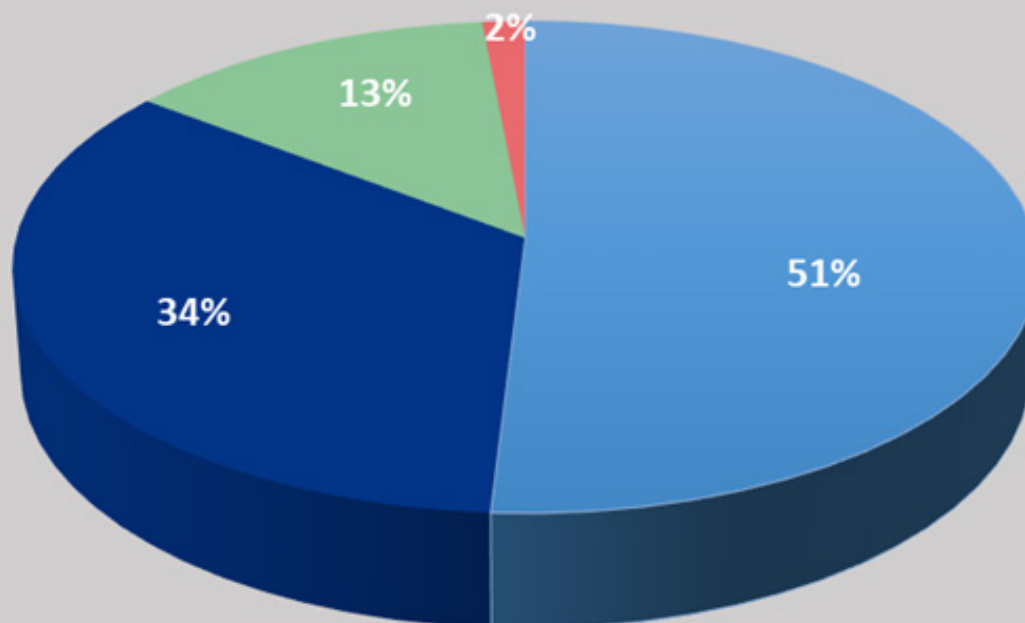
En 2021

3 450
actions en entreprise

dont **319** conseils prodigués

ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES PAR TAILLE

Répartition par taille, des Etablissements
bénéficiaires d'au moins 1 AMT



■ 1 à 9 ■ 10 à 49 ■ 50 à 199 ■ 200 et plus



Prévention et santé au travail

VACCINATION **COVID-19**

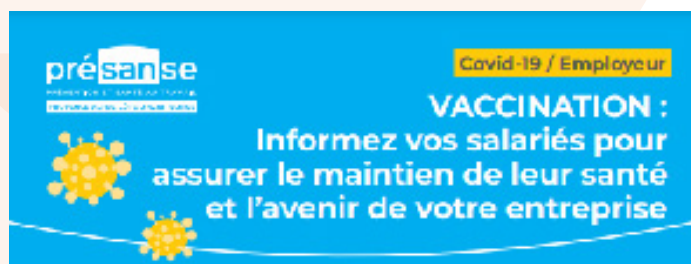
RETOUR SUR LES ÉTAPES CLÉS DE LA VACCINATION

- 1. Lancement avec AstraZeneca** le 11 mars 2021
Pour les + de 50 puis + de 55 ans atteints de comorbidités
Possibilité de vacciner jusqu'à 200 salariés par semaine à ce stade mais vaccins délivrés par les officines en quantité très restreintes
- 2. Vaccination avec AstraZeneca et Janssen** en avril 2021
Pour les + de 55 ans avec ou sans comorbidités
Le vaccin Janssen a été très rapidement abandonné
- 3. Vaccination avec Moderna** en mai 2021
Prise de rendez-vous en ligne grâce à un formulaire
Doses délivrées directement aux médecins du travail et infirmiers habilités à vacciner en présence d'un médecin

RETOUR SUR LES ÉTAPES CLÉS DE LA VACCINATION

- 4. De nouveaux sollicités pour vacciner** fin 2021 - début 2022
Promotion de la vaccination auprès de tous les salariés et incitation des personnes réticentes au vaccin
Mise en oeuvre d'un plan d'actions réalisé avec tous les SPSTI de Presanse Paca-Corse en 2022
- 5. Arrêt de la vaccination** en mars 2022
Centres de vaccination et autres lieux de vaccination suffisants pour couvrir les besoins à ce stade

UNE MUTUALISATION RÉGIONALE POUR PLUS D'EFFICACITÉ



L'ordonnance n°2020-1800 du 2 décembre 2020 adopte les modalités d'application des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire. Afin de garantir que toutes les unités de soins, missions et priorités (...), les services de santé au travail participent à la lutte contre la propagation de la Covid-19, notamment par la participation aux actions de dépistage et de vaccination définies par l'État.



► Nouvelle phase de la stratégie vaccinale pour les personnes de 55 à 70 ans avec comorbidités.
► Employeurs : pensez à informer vos salariés sur l'urgence individuelle et collective de la vaccination, ainsi que sur la possibilité d'être vacciné par le service de santé au travail.

« Les services de santé au travail font donc leur part aux professionnels expérimentés de la vaccination auprès du grand public. Leur mission principale est de protéger la santé des salariés. Chaque année, ce sont plusieurs dizaines de milliers de salariés qui sont vaccinés contre la grippe par leurs soins. Cette expérience ainsi que leur présence partout sur le territoire, faciliteront l'accès du vaccin pour les salariés concernés. » (Laurent Bleton-Bouvier, secrétaire d'État chargé des Relations et de la Santé au Travail [communiqué du 22/02/2021])

► A la suite des avis rendus par l'Agence nationale du médicament (EMA) et la Haute autorité de santé (HAS), le 19 mars 2021, sur l'utilisation du vaccin AstraZeneca, la campagne vaccinale avec ce vaccin a repris à compter du 19 mars 2021.

► La HAS recommande à ce stade d'utiliser le vaccin AstraZeneca pour les personnes de 55 ans et plus (sans comorbidités jusqu'à 70 ans) sans comorbidité, pour les plus de 70 ans.

► Les professionnels de santé des services de santé au travail sont invités à solliciter les services volontaires des entreprises adhérentes (dans la limite des stocks de vaccins disponibles).

► Il est préférable que les vaccinations ne s'effectuent pas dans les locaux de l'entreprise pour garantir le respect du secret médical.

► Si vous souhaitez mettre en place une campagne de vaccination auprès de vos salariés de votre entreprise, nous vous recommandons de vous adresser à votre service de santé au travail pour vous conseiller sur l'organisation adéquate. L'obligation de respect du secret médical ne vous empêche pas d'adresser à notre fédération des salariés vaccinés.



1 Pour se protéger.

Dans certains cas, la Covid-19 peut nécessiter une hospitalisation en soins intensifs. Et même pour les personnes guéries, la maladie peut générer des problèmes de santé à long terme.

2 Pour protéger son entourage.

Dans l'entourage proche, des personnes sont peut-être plus vulnérables à la Covid-19 (personnes âgées ou malades). La vaccination réduit le nombre de cas graves et de décès.

3 Pour maintenir la vie sociale et économique

Actuellement, la vaccination est le seul moyen d'éviter les confinements.

4 Pour préserver notre système de santé

Plus il y a de personnes vaccinées, moins il y a d'hospitalisations en réanimation. La vaccination permet de maintenir le bon fonctionnement du système de santé pour tous.

BESOIN DE PLUS D'INFOS ?

► Contactez votre service de prévention en santé au travail
► Toutes les coordonnées des services de prévention et de santé au travail de Présanse PacaConseil sont à retrouver dans la rubrique « Le réseau » de pre-sanse-pacaconseil.org

LES CHIFFRES CLÉS DE LA VACCINATION

SUR L'ANNÉE 2021

628

ENTRETIENS PRÉ-VACCINAUX

627

VACCINATIONS

**ASSURER
UN SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ
ADAPTÉ
À CHAQUE TRAVAILLEUR**

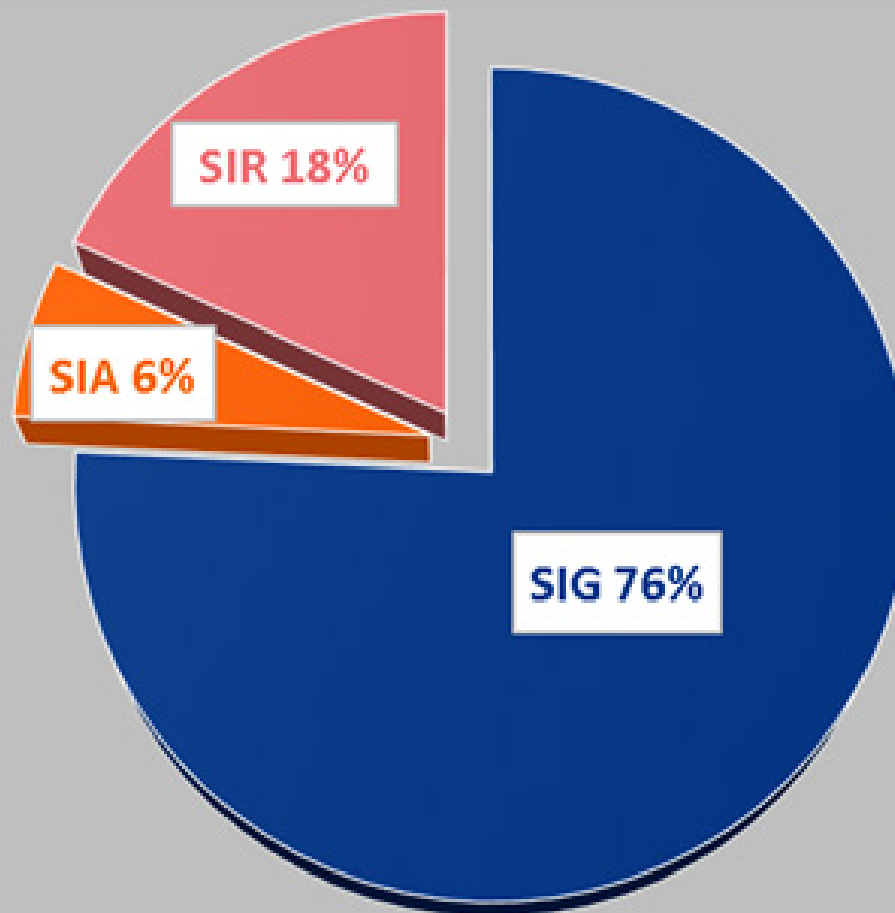
2

SALARIÉS SUIVIS

61 229
Surveillance
Individuelle
Générale

14 636
Surveillance
Individuelle
Renforcée

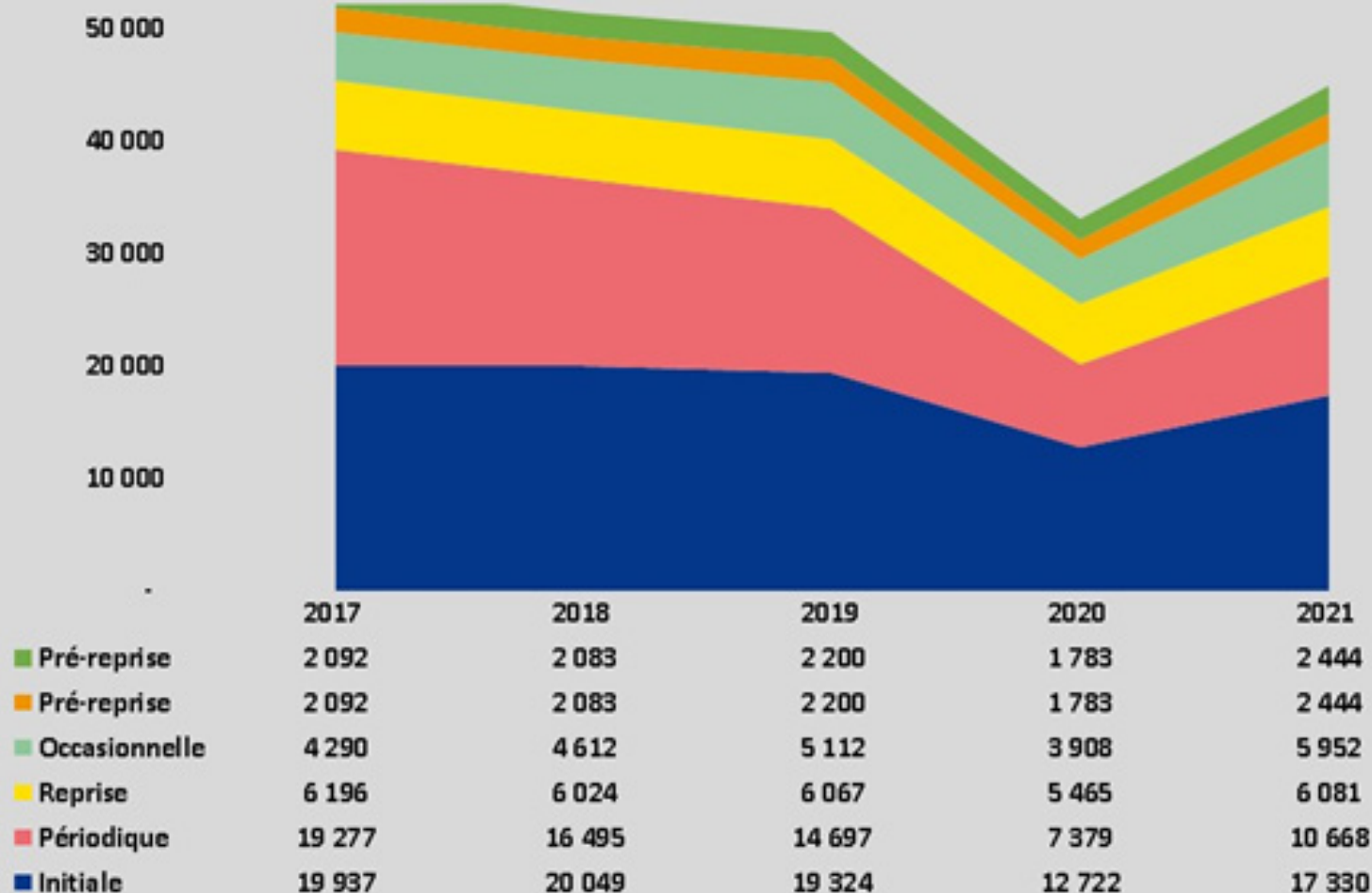
4 973
Surveillance
Individuelle
Adaptée



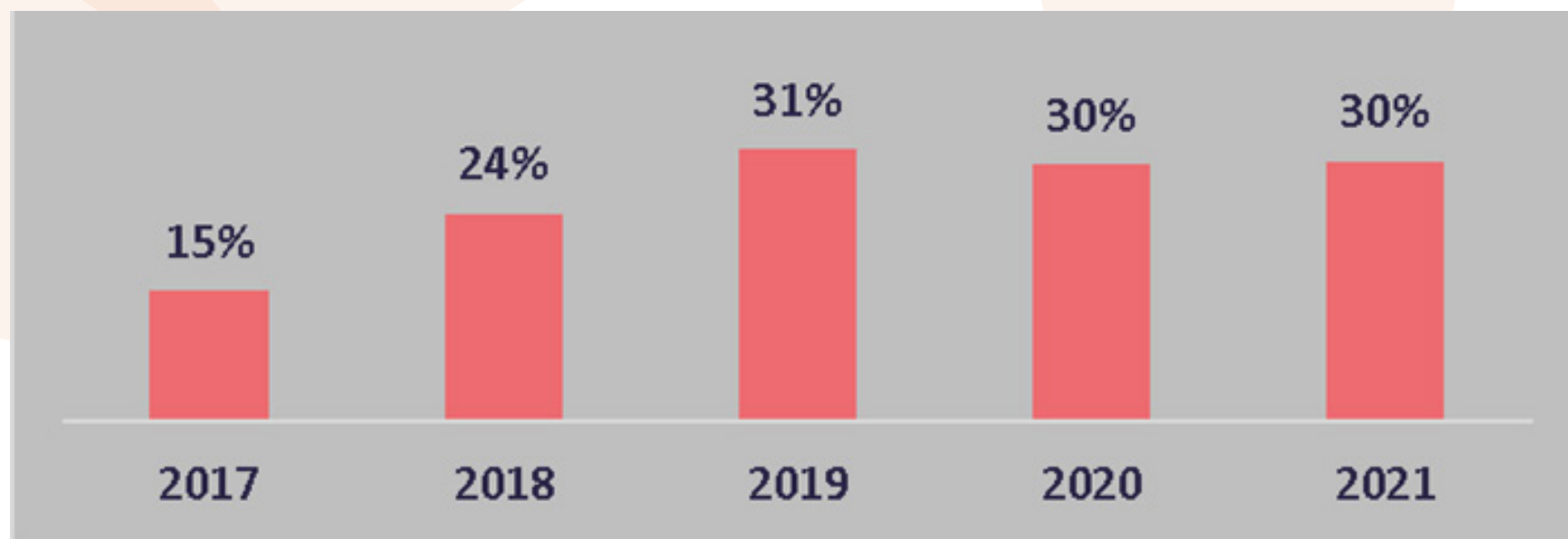
42 500 EXAMENS MÉDICAUX

31 000 en 2020 soit une hausse de 36 %

Evolution des visites sur les 5 dernières années



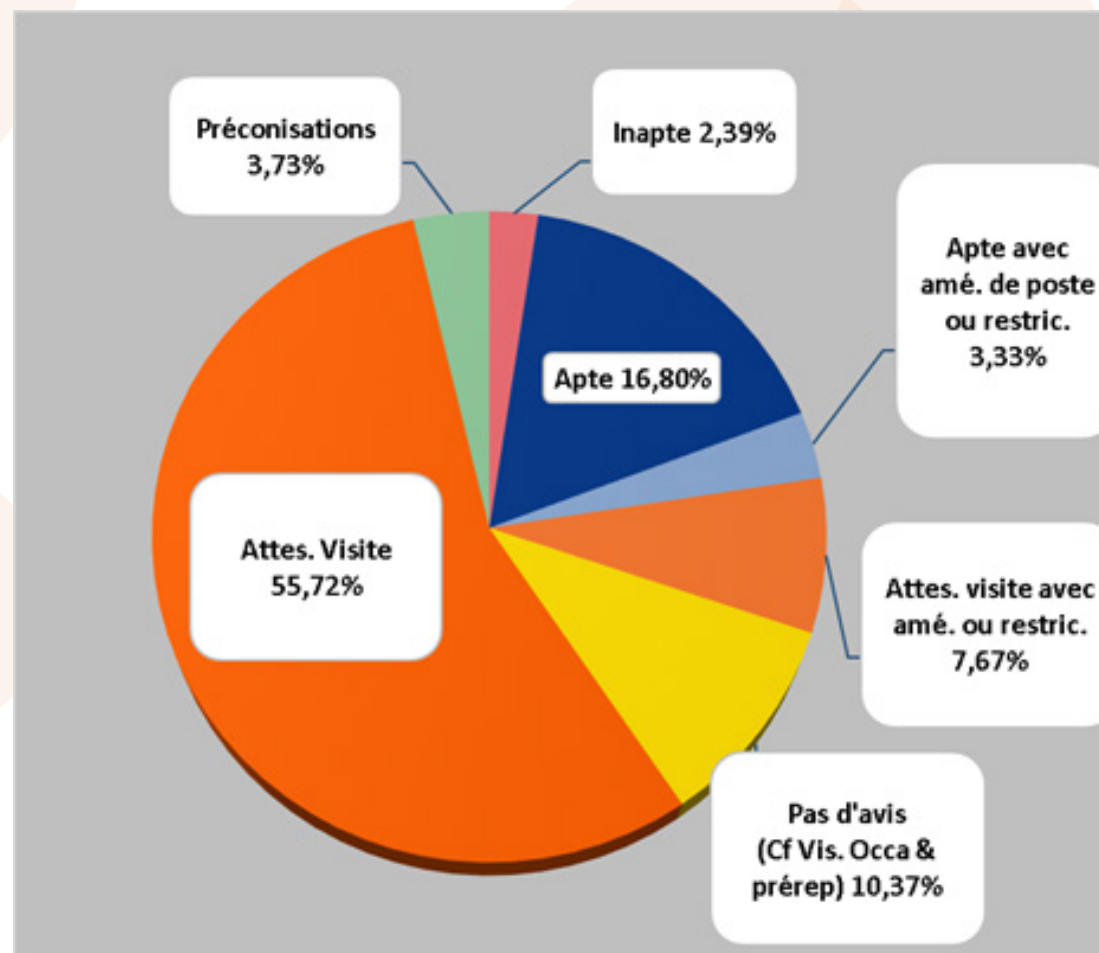
CONTRIBUTION DES INFIRMIERS EN SANTÉ AU TRAVAIL



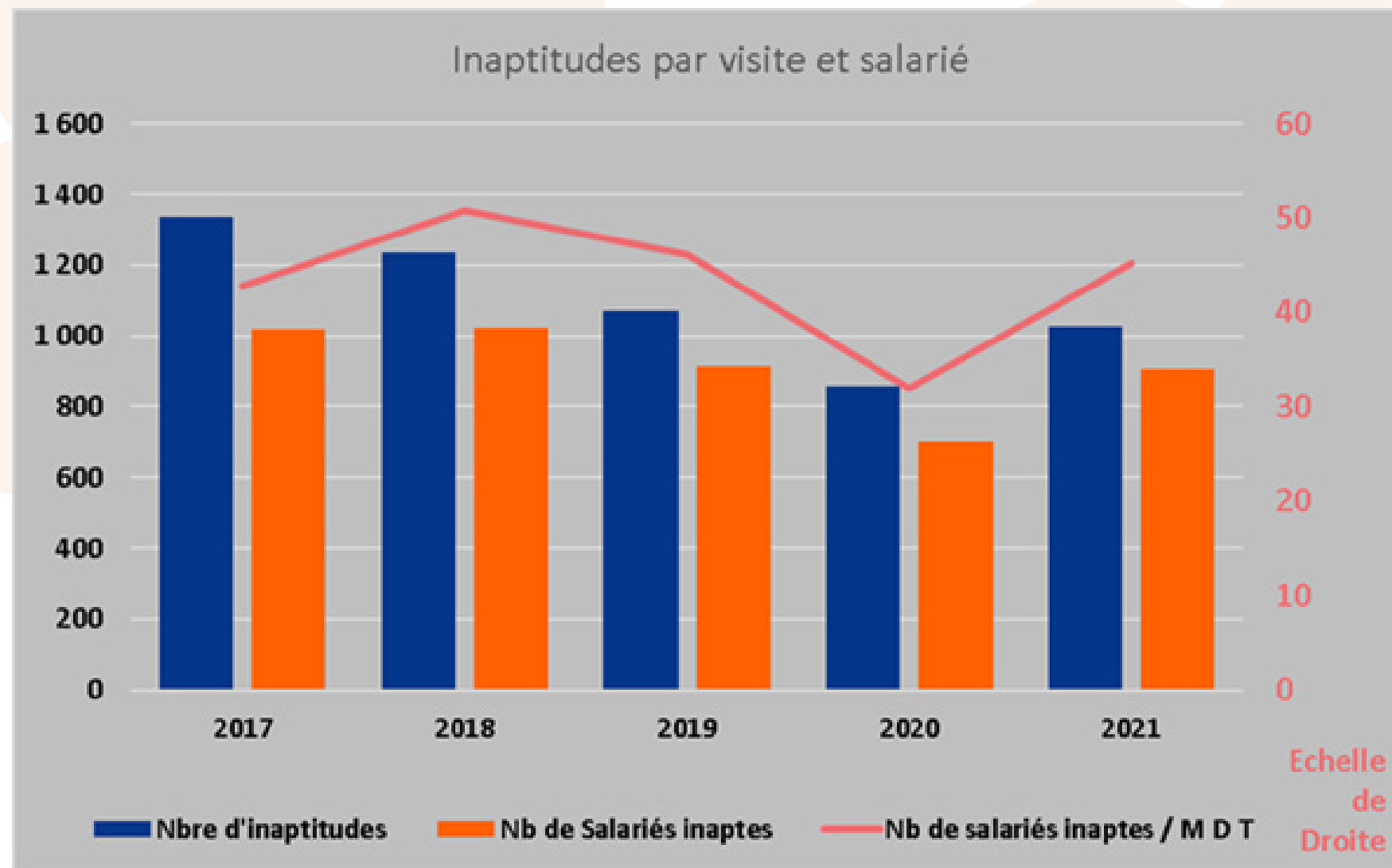
CONCLUSION DES VISITES

1 000
avis d'inaptitudes
2 % des consultations
1 % des salariés suivis

4 716
**demandes
d'aménagements
de poste**
11 % des visites



INAPTITUDES



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

NOTRE OBJECTIF :

- > Travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs du maintien en emploi

NOTRE RÔLE :

- > Maintenir une activité professionnelle compatible avec l'état de santé du travailleur
- > Conseiller l'employeur dans ses obligations de maintien dans l'emploi

CELLULE

« MAINTIEN EN EMPLOI »

1/ Expérimentation sur le secteur d'Orange

2/ Extension sur les secteurs de Sorgues et Avignon Ouest

Cellule type :

- Médecin du travail
- Infirmier du travail
- Assistante sociale
- Ergonome
- TSH / préventeurs
- Psychologue du travail
- Partenaires :
Service social, Cap emploi,
CPAM, CARSAT

Objectifs :

- Prendre en charge les salariés après signalement par le médecin du travail, l'assistante sociale, Cap emploi, médecin conseil...
- Suivre les aménagements de postes
- Accompagner socialement les salariés après inaptitude ou reconversion professionnelle

SERVICE SOCIAL

590

salariés reçus

50 % de + qu'en 2020

90 % de nvx salariés

866

entretiens dont

309 avec les partenaires

78 % internes à l'AIST 84

13

**cellules maintien
en emploi**

mises en place

57 %

des salariés reçus

sont des femmes

60 %

des salariés reçus

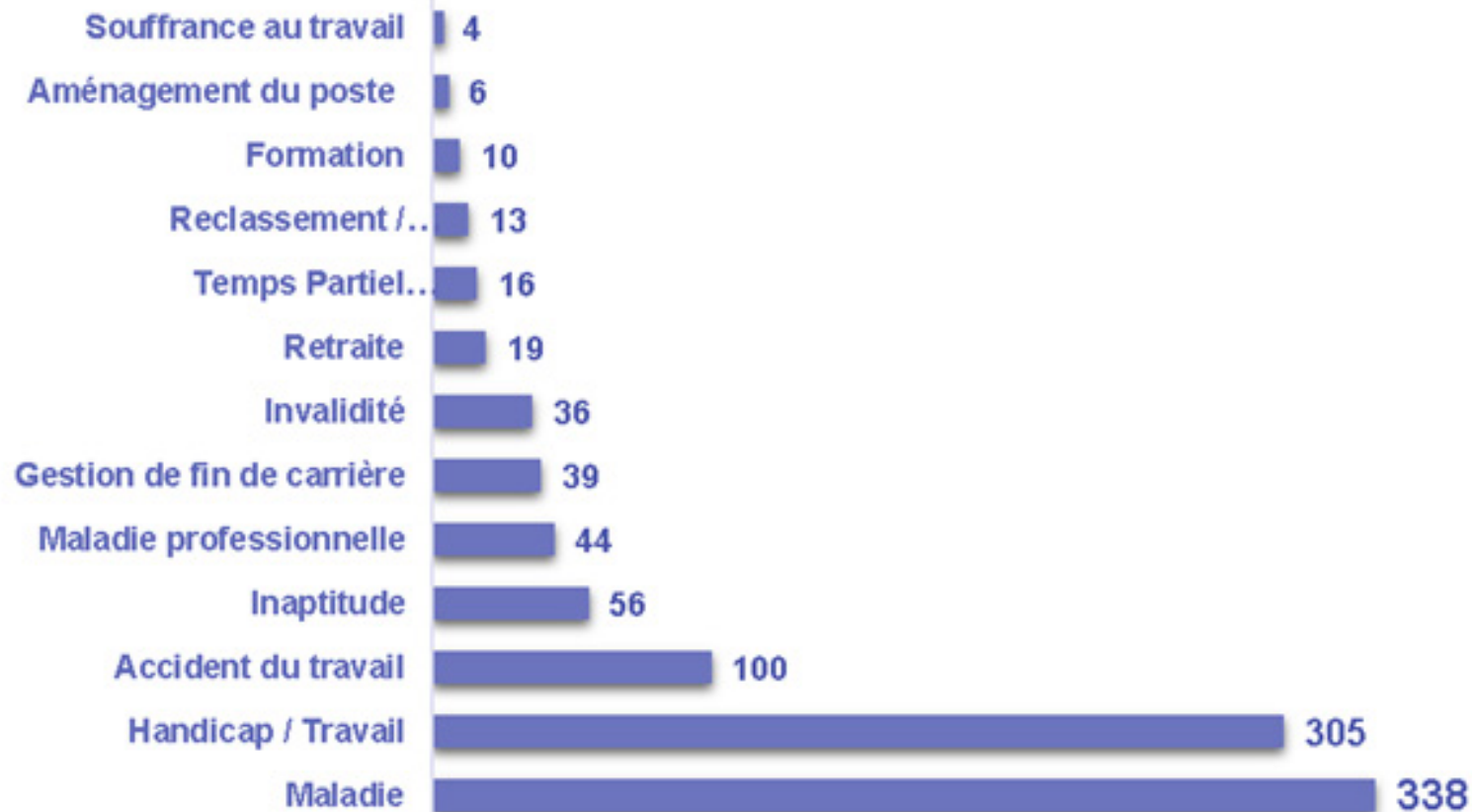
ont moins de 50 ans

12 %

des salariés reçus

ont plus de 60 ans

MOTIFS DES CONSULTATIONS



LE PROJET DE SERVICE

APPROCHE PRÉVENTIVE PAR RISQUE

Axe 1 Cancer et Travail - **52 %**

Axe 2 Travail de nuit et/ou avec horaires atypiques - **48 %**

Axe 3 Les substances psychoactives - **62 %**

APPROCHE PRÉVENTIVE PAR SALARIÉS

Axe 4 Améliorer le suivi médical des salariés éloignés - **100 %**

Axe 5 Favoriser le maintien dans l'emploi :
prévention de la désinsertion professionnelle - **78 %**

APPROCHE PRÉVENTIVE TPE - PME

Axe 6 Prévention primaire dans les TPE et PME - **55 %**

APPROCHE STRATÉGIQUE INTERNE

Axe 7 Dématérialisation du dossier médical - **100 %**

Axe 8 Harmoniser le suivi des salariés - **100 %**

TRAVAIL DE NUIT / HORAIRES ATYPIQUES



Prévention et Santé au Travail

7
JUN

TRAVAIL EN HORAIRES DÉCALÉS...

**PROTÉGEZ LA SANTÉ
DE VOS SALARIÉS !**

Sensibilisation ouverte aux salariés et aux chefs d'entreprise



SENSIBILISATION AU TRAVAIL EN HORAIRES DÉCALÉS

Le 07.06 Animée par 1 médecin et 1 conseillère en prévention
Nouvelle session proposée au second semestre

SPA : UN DOSSIER EN LIGNE



**UN PARCOURS EN 10 ÉTAPES
POUR ACCOMPAGNER LES
EMPLOYEURS DANS LA
PRÉVENTION DES SUBSTANCES
PSYCHO ACTIVES (SPA) EN
ENTREPRISE**

Dossier numérique accessible
sur www.aist84.fr
Dossier dédié aux salariés
en cours

PRÉVENTION PRIMAIRE

Pacte GPS

Garder le cap du Document Unique*
grâce au GPS



UN OUTIL INNOVANT

**POUR ACCOMPAGNER LES
ENTREPRISES > 10 SALARIÉS**

EN 4 ÉTAPES

Le Pacte GPS

C'est aller au-delà de votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels en vous accompagnant dans sa mise en oeuvre pratique



Prévention et santé au travail

DÉMATÉRIALISATION DU DOSSIER MEDICAL

100 %

**DE NOS DOSSIERS MÉDICAUX SONT
DÉMATÉRIALISÉS DEPUIS 2020**

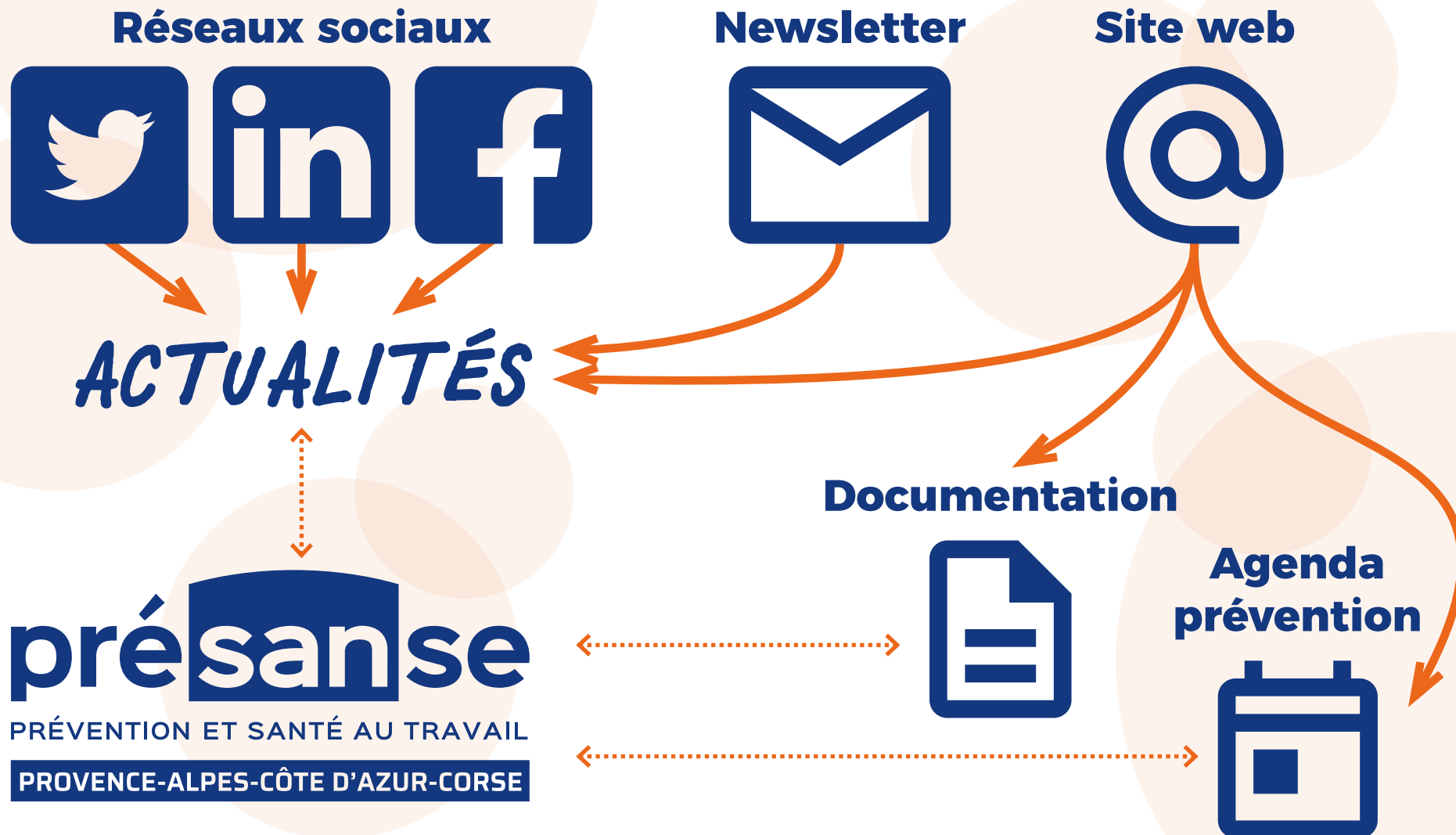
HARMONISATION DU SUIVI MÉDICAL

 TABLEAU DES SUIVIS INDIVIDUELS PAR METIER <i>Besoin d'aide ? N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe pluridisciplinaire en charge de votre entreprise. Pour trouver ses coordonnées, rendez-vous sur www.aist84.fr ou contactez-nous au 04.32.40.52.60</i>						
Code PCS-CSC	Professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés des employeurs privés et publics	Suit Individuel Général	Suit Individuel Adapté	Suit Individuel Restreint	RISQUES LIÉS EN VERTU DU CLASSEMENT SIR/SA	Périodicité recommandée
U41b	Atelier (travail de l'atelier)	SIG		SIR	Agents bio 3 ou 4	2
U42a	Accompagnement des salariés	SIG				5
U42b	Adjoint administratif de l'Etat et adjointes (sauf l'Etat - l'Etat)	SIG				5
U42c	Adjoint administratif des collectivités locales	SIG				5
U42d	Adjoint administratif des hôpitaux publics	SIG				5
U42e	Adjointe	SIG				5
U42f	Adjointe			SIR	Agents bio 3 ou 4	2
U42g	Agent d'accueil			SIR	Agents bio 3 ou 4	2
U42h	Agent de base			SIR	Agents bio 3 ou 4	2
U42i	Agent de maintenance			SIR	Agents bio 3 ou 4	2
U42j	Agent de maintenance (Siles Nucléaires)			SIR		2
U42k	Agent de montage			SIR		2

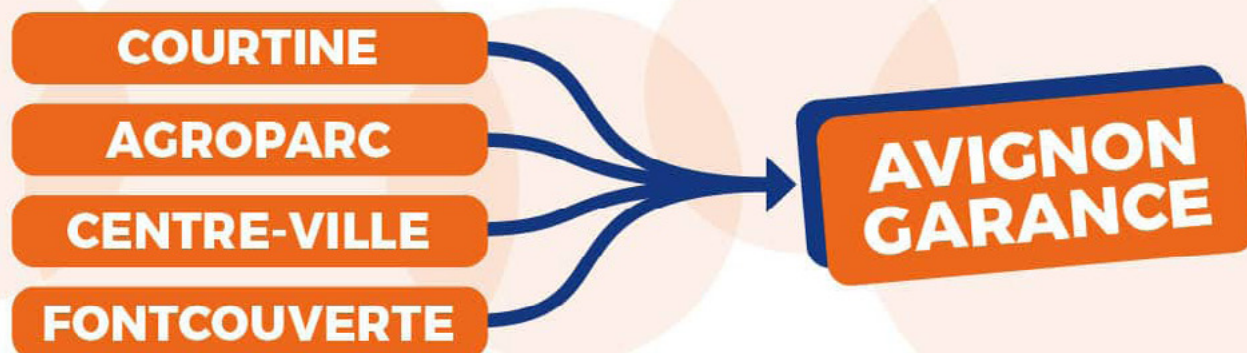
Création d'un tableau présentant, pour chaque profession et catégorie socioprofessionnelle des emplois salariés des secteurs privés et publics, **les risques professionnels déterminant le type de suivi et la périodicité des visites médicales.**

Tableau Excel accessible sur www.aist84.fr

COMMUNICATION



LE REGROUPEMENT DE NOS CENTRES AVIGNONNAIS



DÉJÀ **20 000** VISITEURS ACCUEILLIS

ZOOM
SUR LA RÉFORME
POUR RENFORCER LA PRÉVENTION
EN SANTÉ AU TRAVAIL

LA RÉFORME



NOTRE OFFRE DE SERVICES ACTUELLE



**VOUS ÊTES
EMPLOYEUR ?**

Prévention et santé au travail :
nous répondons à vos besoins !



NOTRE OFFRE DE SERVICES



**VOUS ÊTES
SALARIÉ ?**

Prévention et santé au travail :
nous répondons à vos besoins !



NOTRE OFFRE DE SERVICES

NOS OFFRES DE DEMAIN

OFFRE SOCLE

Tous les adhérents et leurs salariés (et employeurs ns)

Contrat d'adhésion

Obligations réglementaires
Indicateurs d'effectivité -
Certification - Agrément

Financée par les cotisations mutualisées per capita

OFFRE SPÉCIFIQUE

Indépendants volontaires
Pas de compétences géo

Contrat d'affiliation

Engagement contractuel

Financée par les prix de l'affiliation

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Aux seuls adhérents du SPSTI

Contrat de services

Engagement contractuel

Financée par la facturation des prestations

**MERCI
POUR VOTRE
ATTENTION**